

# Des initiatives locales pour préserver nos récifs et lagons

Alors que la Nouvelle-Calédonie célèbre le dixième anniversaire de l'inscription des lagons au patrimoine de l'UNESCO, les associations poursuivent leurs actions sur le terrain, notamment en province Nord à Tuo Cèmuhi et Pwêêdi Wiimîâ.

Depuis dix années, les récifs et lagons de Nouvelle-Calédonie sont inscrits au patrimoine de l'UNESCO, notamment deux zones situées en province Nord, la zone côtière Nord et Est, de Poindimié à Pum et le grand lagon Nord autour de l'archipel des Bélep. Ils ont ainsi rejoint une prestigieuse liste qui comprend notamment les rizières en terrasse de Hoang Su Phi au Vietnam mais aussi l'Acropole d'Athènes, le Machu Picchu au Pérou ou les temples d'Abou Simbel en Égypte... L'un des critères qui a permis à nos récifs et lagons d'accéder à cette reconnaissance internationale est la beauté des sites et la présence d'habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation de la diversité biologique. L'inscription au patrimoine mondial implique dans le même temps la responsabilité de préserver cette richesse, de manière participative.

## Information et suivi

Ainsi depuis 2007, douze nouveaux comités de gestion ont été créés dans tout le pays, en plus de celui qui existait déjà. Chaque comité de gestion réunit les différents acteurs locaux (coutumiers, agriculteurs, opérateurs touristiques, mairie, province...) autour d'un plan de gestion établi pour une durée de cinq




ans, avec différentes actions. Des associations ont également été mises en place localement pour mettre en œuvre ces actions à l'image de l'association Hö-ût à Tuo cèmuhi (Touho) ou l'association Popwadene à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) (voir notre dossier p 30 à 35).

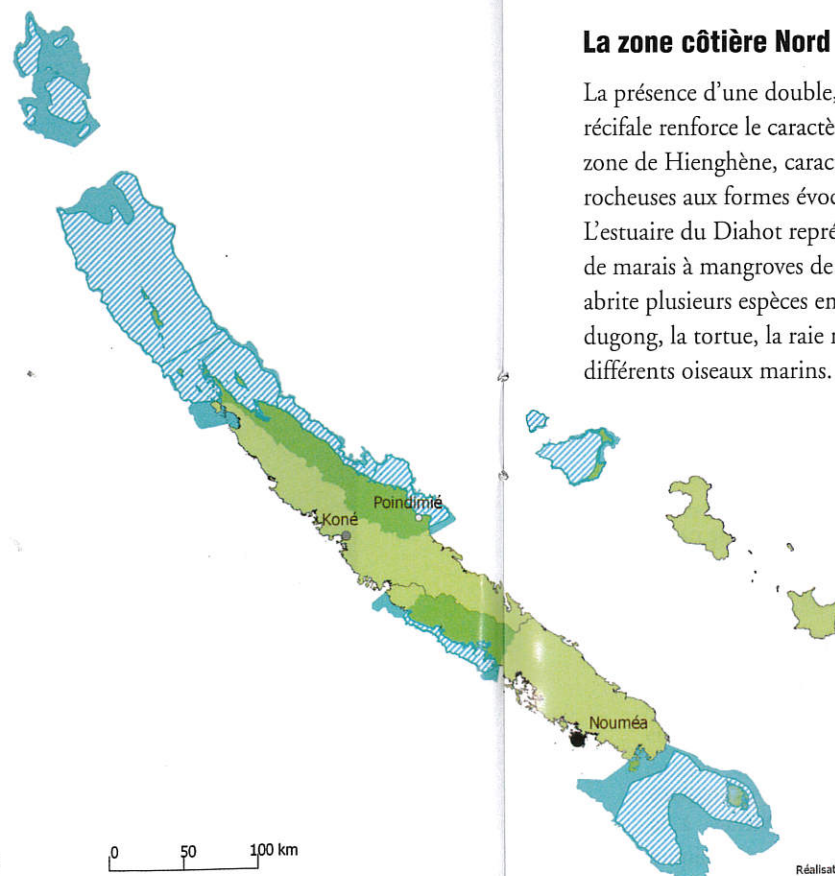
La coordination de la gestion du bien inscrit au patrimoine mondial a été

confiée au Conservatoire d'espaces naturels. Ce Groupement d'intérêt public est le point de contact et d'information du public et répond aux questions et aux sollicitations de l'UNESCO si nécessaire. Il assure une certaine cohérence dans les actions et encourage l'homogénéisation des méthodes en faveur du maintien de l'intégrité du bien entre les différents

## Le grand lagon Nord

L'archipel de Dau Ar (Bélep) est le gardien du Grand lagon Nord qui représente à lui seul plus du tiers de la superficie des lagons de Nouvelle-Calédonie. Il abrite par endroit des quantités exceptionnelles de poissons dont les perroquets à bosse ainsi qu'un stock unique de mollusques bivalves.

-  Zones inscrites
-  Zones tampons marines
-  Zones tampons terrestres



Réalisation: Conservatoire des Espaces Naturels - 2015



(Photo Laurent Seveau)

## La zone côtière Nord et Est

La présence d'une double, voire d'une triple barrière récifale renforce le caractère exceptionnel de la zone de Hienghène, caractérisée par des formations rocheuses aux formes évocatrices : la poule, le sphinx. L'estuaire du Diahot représente le plus bel ensemble de marais à mangroves de Nouvelle-Calédonie, il abrite plusieurs espèces emblématiques comme le dugong, la tortue, la raie manta, le napoléon et différents oiseaux marins.

gestionnaires, la Nouvelle-Calédonie, les trois provinces ainsi que les comités de gestion. Le Conservatoire d'espaces naturels sensibilise le public, en particulier les scolaires, à la protection des récifs et lagons. Il coordonne la réalisation de bilans sur l'état de santé du bien. Plusieurs réseaux de suivi ont été mis en place afin de s'assurer que les critères qui ont permis l'inscription il y a dix ans sont toujours maintenus. Des suivis des récifs sont réalisés tous les cinq ans par des scientifiques. Des suivis participatifs sont par ailleurs réalisés chaque année par des réseaux associatifs de bénévoles : suivi d'oiseaux marins, de tortues, de dugongs... Ils contribuent à l'amélioration des connaissances et aux efforts de conservation. Les lagons de Nouvelle-Calédonie sont, à ce jour,

beaucoup moins affectés par le blanchissement corallien que ceux d'Australie. « L'épisode subi en 2016 n'a, heureusement, laissé que peu de traces » souligne le CEN.

En Nouvelle-Calédonie, les menaces viennent essentiellement de la terre, liées aux activités humaines. Une attention toute particulière est donc portée sur les zones tampons terrestres à travers la lutte contre les incendies, contre les espèces envahissantes et l'amélioration des systèmes d'assainissement.

Les dix dernières années ont été marquées en province Nord par la création de la brigade des gardes nature et l'adoption d'un code de l'environnement, à l'image des deux autres provinces. Un socle juridique qui permet d'appuyer les mesures de protection. ■